

# CRÉER L'HIVER AU QUARTIER DES SPECTACLES CONCOURS DE MISE EN VALEUR ET D'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS

## ADDENDA NO 1 AU RÈGLEMENT

23 juin 2011 - Les éléments soulignés ont été modifiés/ajoutés. Les éléments barrés ont été retirés.

---

La section 5.1 ci-dessous modifie et remplace en entier la section 5.1 de la page 7 du Règlement du concours. Ce changement s'applique également aux conditions d'admissibilité retranscrites à l'Annexe A (Appel de propositions).

## 5 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION DES CONCURRENTS

### 5.1 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Peut être reçu à titre de Concurrent, tout Designer ou toute équipe composée d'au moins un Designer principal qui répond aux conditions suivantes au moment de concourir :

- Œuvre dans les domaines de l'aménagement et du design (architecture; architecture de paysage; urbanisme; design urbain; design d'intérieur; design de l'environnement; design industriel; design graphique) et/ou dans les domaines du design événementiel, du multimédia, des arts de la scène (scénographe, metteur en scène, concepteur lumière et vidéo) et des arts visuels et médiatiques.
- Est en mesure d'assurer la réalisation d'un projet clés en main (incluant les étapes de production et d'installation) ou devra se mailler avec un Producteur à l'étape 2, au plus tard à la date inscrite au calendrier.
- ~~- Est en mesure de fournir une preuve d'assurance au plus tard à la date inscrite au calendrier.~~
- S'engage à contracter les assurances requises décrites au point 8 de l'Annexe E du Règlement (Convention de services type) s'il est déclaré Lauréat et à en fournir la preuve au Partenariat.
- Exerce, au moins pour le Designer principal de l'équipe, à partir d'un Siège social situé au Canada au moment de concourir.

De plus, pour être reçue à titre de Concurrent, toute équipe doit obligatoirement s'inscrire au concours selon les dispositions décrites en 5.3.

---

La section 12 ci-dessous modifie et remplace en entier la section 12 de la page 19 du Règlement du concours.

## 12 CALENDRIER

### APPEL DE PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS

- Annonce du concours et mise en ligne des documents 14 juin 2011
- Date et heure limite d'inscription 29 juin, midi heure locale

### ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS DES CONCURRENTS

- Période de questions 14 au 27 juin
- Période des réponses aux questions 17 au 29 juin
- Date et heure limite de dépôt des Propositions 4 juillet, midi heure locale
- 1<sup>re</sup> séance du Jury / sélection des Finalistes 7 ou 8 juillet\*
- Date limite pour confirmer la composition des équipes et fournir la preuve d'assurance au Partenariat 18 juillet
- Visite des sites et signature des contrats de services professionnels 18 et 19 juillet\*
- Annonce des Finalistes 19 juillet\*

### ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

- 1<sup>ère</sup> période de questions 18 au 22 juillet
- 1<sup>ère</sup> période de réponses aux questions 20 au 26 juillet
- 2<sup>e</sup> période de questions 12 au 26 août
- 2<sup>e</sup> période de réponses aux questions 17 au 30 août
- Dépôt des Prestations 6 septembre, midi heure locale
- Travaux du Comité technique 8 au 13 septembre\*
- Transmission du rapport du Comité technique aux Finalistes et Jury 15 septembre\*
- Audition des Finalistes / 2<sup>e</sup> séance du Jury / décision du Jury 19 et 20 septembre\*
- Annonce de la décision du Jury aux Concurrents et Finalistes 21 septembre\*

### SUITES DU CONCOURS

- Entérinement du (des) Lauréat(s) au CA du Partenariat 21 ou 22 septembre\*
- Préparation du rapport du Jury 21 au 26 septembre
- Dévoilement public du (des) Lauréat(s), des Prestations, des Propositions et du rapport du Jury 27 septembre\*
- Sous réserve de la décision du Partenariat de donner suite au Concours, signature de la convention de services avec le(s) Lauréat(s) et début du Mandat clés en main Dès septembre 2011

---

\* Ces dates sont sujettes à changement, selon les disponibilités des personnes concernées.

L'Annexe C ci-dessous modifie et remplace en entier l'Annexe C du Règlement du concours.

## **ANNEXE C - Formulaire de dépôt de Proposition**

*Un formulaire de dépôt par Proposition soumise*

**Nom du Concurrent :** \_\_\_\_\_

Code d'identification (ex : 123AB) : \_\_\_\_\_

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Membres de l'équipe : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nous soumettons la Proposition suivante :

Abords du métro Saint-Laurent

Place des Festivals

Place Émilie-Gamelin

Nous déclarons véridiques tous les renseignements qui se trouvent dans cette fiche et nous acceptons la totalité des conditions de participation au concours. Si nous sommes retenus à titre de Finaliste, nous nous engageons à bonifier (au besoin) la composition de notre équipe. **et à soumettre la preuve d'assurance au plus tard à la date inscrite au calendrier.**

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant

Date : \_\_\_\_\_